

# Halls intérieurs – remplacement du revêtement de sol.

## **Description du travail :**

Le travail de modification consiste en le remplacement des revêtements de sol des halls rez de chaussée permettant l'accès aux différents niveaux des bâtiments 44 et 46 de la rue Brogniez. Il comprend les opérations suivantes :

- La visite du site et la prise de connaissance des espaces disponibles pour la réalisation du travail ;
- Les prises de mesures tant en cotes verticales que horizontales ;
- Les mesures de protection contre la propagation poussière lors des travaux ;
- Le démontage et l'évacuation des dallages granito existants ainsi que leur couche de pose jusqu'au niveau de la dalle en béton ;
- La pose d'une chape sable-ciment avec les éléments de désolidarisation nécessaire et les dispositifs d'étanchéité au droit du contact avec les revêtements extérieurs ;
- La fourniture préalable pour approbation d'échantillon de dalle et plinthe à la finition demandée ;
- La fourniture et la pose des dallages nouveaux en pierre bleue belge suivant les recommandations des fabricants et le codes de bonne pratique ainsi que les plinthes assorties en jonction avec les murs et cloisons ;
- Le jointoiement des sols et plinthes, le nettoyage et la restitution des lieux dans un bon état de propreté. ;
- Le nettoyage général et l'évacuation des déchets.
- La fourniture d'un guide d'entretien pour la bonne conservation de l'ouvrage.

## **Matériaux :**

### A - Pierre bleue belge :

#### 1) Nature de la pierre

La pierre à mettre en œuvre est un calcaire fossilifère à crinoïdes selon la nomenclature du PTV 844 – précision de niveau 5, enregistré à l'IBN le 23 septembre 2005 – (NBN EN 12670). Ce calcaire compact de teinte gris-bleu et d'âge stratigraphique tournaisien supérieur (voire tournaisien moyen) répond également aux descriptions rédigées dans la Note d'information technique 220 (NIT220) du CSTC.

La pierre répond en outre aux descriptions ci-après :

- Description macroscopique : La pierre à mettre en œuvre est un calcaire compact gris-bleu, d'origine sédimentaire, résultant de l'accumulation d'innombrables articles et fragments de crinoïdes fossilisés et cimentés dans une masse de calcite microcristalline. La pierre comporte également d'autres fossiles à savoir des coquilles (dont des brachiopodes), des coraux et des bryozoaires. A l'exposition aux intempéries, la pierre prend une patine gris clair.

- Description pétrographique : La pierre à mettre en œuvre est un calcaire bioclastique, crinoïdique dominant. Il s'agit d'un packstone parfois grainstone (classification DUNHAM) ou d'une biomicrite (classification FOLK).

La composition moyenne est de 96 à 99 % de carbonates, de 0 à 1 % de quartz, de 0,2 à 0,5 % de sels de fer (principalement des sulfures) et de 0,2 à 0,4 % de carbone organique.

## 2) Qualité de la pierre

La pierre à mettre en œuvre est décrite par un dossier géologique et technique, à jour et vérifiable, qui peut faire l'objet d'un agrément technique avec certification (ATG-Bénor) de l'UBAtc. Le marquage ATG-Bénor est unique pour l'ensemble des bancs homologués. Il garantit l'origine et la conformité du matériau avec les caractéristiques décrites dans l'ATG Bénor.

La pierre à mettre en œuvre appartient à la catégorie adéquate selon le produit prescrit, conformément au classement établi dans la NIT 220 du CSTC tenant compte des particularités de structure et d'aspect. A défaut de précision de la catégorie, le choix technique sera défini pour les applications en voiries et sols extérieurs.

## 3) Caractéristiques et performances

Les principales performances et caractéristiques de la pierre sont reprises dans le tableau ci-après :

Caractéristique	Norme	Unités	Nombre d'éprouvettes	Résultats d'essais moyens*
Masse volumique apparente	NBN EN 1936 (juin 1999)	kg/m <sup>3</sup>	131	2687
Porosité	idem	vol. %	24	0.36
Résistance à la compression	NBN EN 1926 (juin 1999)	N/mm <sup>2</sup>	338	158
Résistance à la flexion	NBN EN 12372	N/mm <sup>2</sup>	339	16.7
Usure (Capon)NBN	EN 14157	mm	48	18.8
Usure (Amsler)	NBN B15-223	mm/1000m	137	2.87
Résistance au gel (identification)	NBN EN 12371 (2002)		80	240

Les pierres ornementales à mettre en œuvre proviendront de carrières disposant d'un écolabel national, européen ou d'attestations équivalentes en termes d'exigences énoncées par le Règlement CE n°66/2010 et la décision 2009/607/CE sur les revêtements durs.

Les pierres ornementales décrites dans le présent cahier des charges font l'objet d'une garantie portée à cinq ans à dater de la réception provisoire. En exécution de cette garantie, par dérogation au cahier général des charges, l'article 65 § 4 n'est pas applicable aux pierres ornementales et l'adjudicataire est tenu de procéder au remplacement (enlèvement, fourniture de nouveaux

matériaux et mise en œuvre) de toute pierre qui serait altérée par fissuration, écaillage, délitage entre autres.

Les pierres ornementales doivent être acheminées par un moyen de transport respectueux de l'environnement quant aux différents indicateurs d'impacts environnementaux (pollution de l'air, pollution de l'eau, consommation d'eau, production de déchets solides, réchauffement climatique, destruction de la couche d'ozone stratosphérique, acidification atmosphérique, eutrophisation, formation d'ozone photochimique, épuisement des ressources en éléments abiotiques, épuisement des ressources en énergie fossile), utilisés dans l'approche de l'analyse de cycle de vie selon les normes internationales ISO 14040 et 14044.

Les pierres ornementales à mettre en œuvre pour les travaux proviendront de carrières disposant d'un label social national, européen ou équivalent, attestant du respect des exigences minimales, à savoir : liberté syndicale et de négociations collectives, absence de discrimination, absence de travail des enfants, absence de travail forcé.

#### Spécifications

La pierre appartient à la catégorie "bâtiment courant", selon le tableau de la [NIT 220]

Profil / Sections : rectangulaire h=2cm, Lxl=60x60cm, épaisseur 2cm, angle cassé, hauteur 8cm pour les plinthes, en grandes longueurs.

Angles : cassés

Finition Faces supérieures : sablé bleu (sabbiato)

Finitions des plinthes : sablé bleu (sabbiato)

Pose orthogonale, parallèlement aux murs, joints réduits à 0,5cm – calepinage tenant compte de dallage non coupé plus petit qu'une demi-dalle.

#### 4. MESURAGE

- unité de mesure :

**M<sup>2</sup>**, mesurée sur sols mis en place, surface nette.

**MCT**, pour les plinthes.

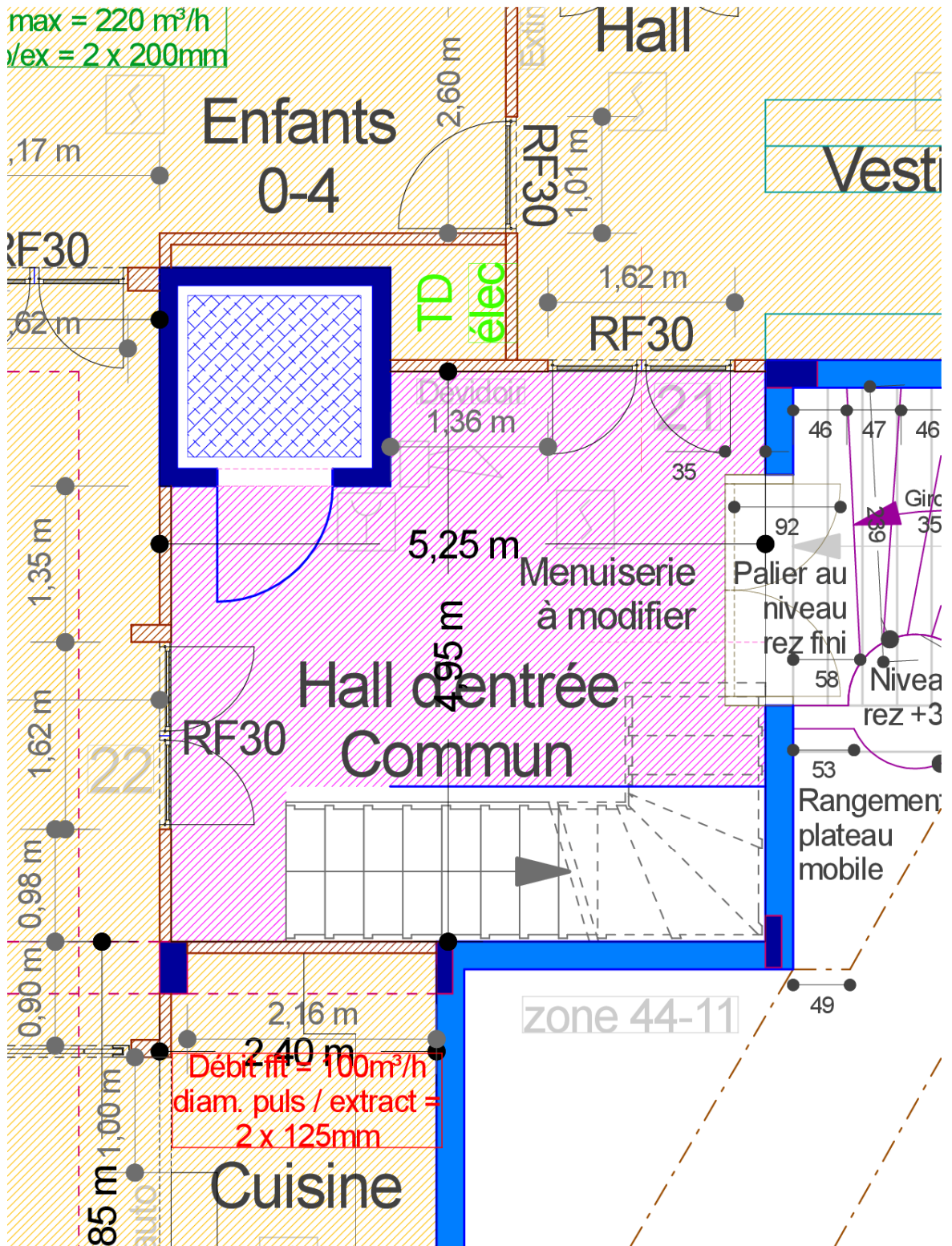
- code de mesurage :

Surface ou longueur nette mise en place.

- nature du marché :

QF = 18 + 23,5 m<sup>2</sup> ; QF plinthes = 9,30+14,60 mct

**Plan de situation existante 44 :**



**Plan de situation existante 46 :**

